

ADMISSION AU COLLEGE

RENTREE SCOLAIRE 2017 – 2018

Le Collège HAFFREINGUE est un établissement privé catholique sous la tutelle diocésaine d'Arras. Associé à l'Etat par contrat, il a pour projet, dans le respect des horaires et des programmes de l'Education nationale, de donner aux enfants qui lui sont confiés une formation et une éducation solides qui leur permettront de mieux se préparer au monde de demain. Par la régularité de ses horaires, la qualité de ses enseignements, l'attention apportée à tous et à chacun, il a pour souci constant d'emmener les élèves « *toujours plus haut, toujours plus loin* ».

Au collège Haffreingue, jeunes, éducateurs, enseignants, parents, personnels administratifs et de service, anciens élèves, gestionnaires et direction forment une communauté qui se veut ouverte et accueillante à tous dans un climat de confiance imprégné des valeurs de l'Évangile.

1° - <u>La rentrée des classes</u> :	Lundi 4 septembre 2017	à 9 h 30 pour les 6°
	Accueil des parents des élèves de 6°	de 9 h 30 à 10 h 15
	Lundi 4 septembre 2017	de 11 h 00 à 12 h 00 pour les nouveaux inscrits en 3°, 4°, 5°.
	Lundi 4 septembre 2017	à 13 h 45 pour les 5°,
	Mardi 5 septembre 2017	à 8 h 00 pour les 4°, à 9 h 00 pour les 3°.

Le jour de la rentrée, les élèves se muniront du matériel de base (papier, crayons...).

La restauration sera assurée dès le lundi 4 septembre 2017 pour les 6°
 dès le mardi 5 septembre 2017 pour les 5°, 4° et 3°.

Exceptionnellement,

- les cours cesseront à 15 h 40 pour toutes les classes le lundi 4 et le mardi 5 septembre 2017 avec étude possible jusqu'à 18 h pour les élèves qui le souhaiteront.
- les cours ou activités entre 12 h et 13 h 45 débuteront le jeudi 7 septembre.

2° - Les horaires :

Le matin : Accueil dès 7 h 40 dans les cours de récréation.
 Possibilité d'entrer en salles d'études à 7 h 40 ou 7 h 55.
 Début des cours à 8 h 00.
 Fin des cours à 12 h 00.

- Sortie pour les externes.
- Déjeuner, récréation, activités diverses pour les demi-pensionnaires.

L'après-midi : Accueil des externes à partir de 13 h 20
 Début des cours à 13 h 45.
 Fin des cours à 15 h 40 ou 17 h selon l'emploi du temps de la classe.
 Etude possible jusqu'à 17 h 55.



- ✓ En l'absence de cours de 16 h à 17 h (cf. emploi du temps officiel remis le jour de la rentrée scolaire), les élèves quittent le Collège dès 15 h 40.
- ✓ Une étude surveillée est possible (et gratuite) jusqu'à 17 h ou 17 h 55 sur simple demande des parents.

Cours le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi.
 Pas de cours le samedi matin.

3° - Les langues et options :

	LV1	Option LV2 obligatoire	Options facultatives	Pour tous
6°	anglais (4h)	x	x	Intervention d'un assistant britannique par petits groupes d'élèves/quinzaine
	Classe bilingue Anglais (4h) + Allemand (3h)	x	x	
5°	anglais (3h)	allemand (2h30) ou espagnol (2h30)	latin (1h)	
	Classe bilingue anglais (3h) + allemand (2h30)	x	latin (1h)	
4°	anglais (3h) ou anglais (3h) + anglais LCA (1h30)	allemand (2h30) ou espagnol (2h30)	latin (2h)	x
3°	anglais (3h) ou anglais (3h) + anglais LCA (2h)	allemand (2h30) ou espagnol (2h30)	latin (2h) ou latin (2h) + grec (1h)	x

Pour tous :

Accompagnement personnalisé (A.P.)

- 3 h en 6°
- 2 h en 5°, 4° et 3°

Enseignements pratiques interdisciplinaires (E.P.I.)

- 2 h en 5°, 4°, 3°

D'autres dispositifs :

- ↳ Classes à horaires aménagés « aviron » en 6°, 5°, 4° et 3° en partenariat avec le club d'aviron boulonnais
- ↳ Classes à horaires aménagés « canoë-kayak » en 6°, 5°, 4°, 3° en partenariat avec le club de canoë-kayak boulonnais
- ↳ Classes à horaires aménagés « football » en 6°, 5°, 4°, 3° en partenariat avec l'USBCO (test d'entrée le 18 mai 2016)
- ↳ Classes à horaires aménagés « tennis » en 6°, 5°, 4°, 3° en partenariat avec le Tennis Club Boulonnais
- ↳ Classes à horaires aménagés « théâtre » en 6° et 5° (test d'entrée le 22 juin 2016 pour les nouveaux inscrits)
- ↳ Une classe de 5° à effectif réduit sur la base de professeurs, parents et élèves volontaires.

4° - L'animation pastorale :

Le Collège offre à chacun la possibilité de cheminer vers la découverte de Dieu et de vivre sa foi en Communauté.

- 1 h de **pastorale** par quinzaine pour tous les élèves, animée par un professeur de la classe ou un personnel d'éducation avec l'aide éventuelle de parents + 1 heure de **catéchèse** par quinzaine pour les volontaires de 6°.
- Célébrations (Eucharistie, Réconciliation, Baptême, confirmation).
- Profession de foi (6°, 5°) au Collège ou en Paroisse.
- Rassemblements diocésains ou paroissiaux pour les adolescents.
- Temps forts.
- Eveil à la solidarité, au partage.

5° - Les relations avec les Parents :

. Carnet : 1) Chaque quinzaine, sont transmises

- toutes les notes obtenues par votre enfant dans chacune des matières
 - des appréciations codées de chacun des professeurs et personnels d'éducation sur la qualité du travail et l'attitude de votre enfant.
- | | | |
|--------------------|-----------------|---------------------------------------|
| 6 = effort spécial | 4 = assez bien | 2 = très insuffisant (1 h de retenue) |
| 5 = bien | 3 = insuffisant | 1 = mal (2 h de retenue) |

2) En fin de demi-trimestre, vous trouverez dans chacune des matières la moyenne de tous les points obtenus lors des travaux quotidiens réalisés en études (devoirs surveillés : coefficient 2) et en classe (leçons : coefficient 1).

Ne sont pas pris en compte, dans le calcul de la moyenne, les travaux effectués en temps libre et à la maison.

3) Un carnet est remis à l'élève le vendredi tous les quinze jours : il devra être rendu au collège revêtu de la signature des parents dès le lundi matin.

. Epreuves communes : Epreuves qui ont lieu au début des second et troisième trimestres dans la plupart des matières, épreuves communes à tous les élèves de 6^o, 5^o, 4^o ou 3^o.
Ces épreuves font appel à la réflexion, à l'expression, à la compréhension et bien entendu aux connaissances acquises par l'enfant.

. Bulletin trimestriel :

A la fin de chaque trimestre, vous recevrez un "bulletin trimestriel" comprenant :

- Le résultat général : Contrôle continu des deux demi-trimestres (coef. 2) + Epreuves communes (coef. 1)
- Les appréciations de chaque professeur sur le travail de votre enfant.
- L'appréciation du professeur principal
- Les observations de la Direction.

La "décision d'orientation" de fin d'année est bien entendu prise à partir de l'ensemble des résultats et appréciations.

. Des entretiens individualisés :

- lors des réunions de Parents avec chacun des professeurs.
- sur rendez-vous avec
 - le professeur concerné
 - le professeur principal s'il s'agit du travail de votre enfant.
 - la Responsable de vie scolaire ou le Directeur s'il s'agit d'une question dépassant le travail quotidien proprement dit ou concernant la vie scolaire. Les rendez-vous avec la Direction sont pris de préférence par téléphone à l'Accueil.

6° - Le C.D.I. (Centre de documentation et d'information) :

Le C.D.I. est ouvert toute la journée, y compris pendant la pause du midi.

Ce lieu de travail convivial permet aux élèves d'ouvrir leur esprit à une vaste culture générale (prêt de livres, documentation, internet...).

7° - Le B.D.I. (Bureau de documentation et d'information sur l'orientation) :

Il propose une information complète, claire et éducative sur les études, les filières et les professions :

- différentes orientations possibles
- conditions d'exercice des métiers
- exigence de niveau
- contacts éventuels avec des professionnels.

8° - Des activités diverses :

- Association sportive : - le mercredi après-midi principalement, **avec possibilité de prendre le repas au self du collège, à 12 h, sous réserve d'en faire la demande la veille, avant 10 h** (l'apport du pique-nique n'est pas autorisé).
- le midi : initiation et entraînement au tennis de table, football, volley, basket, badminton, danse, etc.
- Atelier « Sciences et technologie »
- Chorale,
- Théâtre,
- Spectacle de fin d'année, etc.

9° - L'ouverture sur le monde extérieur (économique, culturel, sportif...) :

- Des classes de découverte en Provence (6°),
- Des classes de neige dans les Alpes (5°)
- Un séjour linguistique en Grande-Bretagne (4°),
- Un échange linguistique avec Max Planck Gymnasium à Trèves (Allemagne) (3° et 4°),
- Un séjour linguistique et artistique (3°) à Berlin,
- Des stages en entreprises (3°),
- Des visites, spectacles, conférences, ... pour tous.

10° - L'accès à Internet

Le Collège Haffreingue permet aux élèves l'accès au réseau internet par le biais d'un serveur pédagogique (CDI, salle informatique, laboratoires, salles banalisées,...). Cet accès est soumis à une identification préalable de l'élève (identifiant + mot de passe strictement personnels et confidentiels). Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. Par ailleurs, l'élève s'engage à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.

L'élève a pris connaissance que l'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit. Outre le respect des valeurs fondamentales de l'Enseignement Catholique, l'élève est tenu de respecter la législation en vigueur sous peine de sanctions disciplinaires et, le cas échéant, de sanctions pénales prévues par la loi.

A noter que dans un souci de protection des mineurs, le Collège Haffreingue se réserve la possibilité de procéder à un contrôle des sites visités par les élèves afin d'éviter l'accès par ces derniers à des sites illicites ou requérant l'âge de la majorité.

11° - Les photographies :

L'établissement est amené à prendre en photo les élèves individuellement ou en groupe à l'occasion d'une visite, d'un travail, d'un voyage ou de tout autre événement en rapport avec l'établissement. Les parents qui refuseraient que la photo de leur enfant figure individuellement ou en groupe sur le site du groupe scolaire NAZARETH-HAFFREINGUE ou sur toute publication de l'établissement en avertiront le collège, par écrit.

12° - Le Point Accueil Santé :

Le suivi médical des élèves du Collège est assuré par le service de Promotion de la Santé de l'Inspection Académique. Les personnes de ce service intervenant sur le grand Boulogne, ne peuvent donc être présentes en permanence dans notre collège. C'est pourquoi, des personnels de l'établissement assurent l'accueil des élèves souffrants ou blessés ; elles établissent un diagnostic et, si nécessaire, informent les parents après l'accord du Bureau de vie scolaire. Elles ne sont pas autorisées à administrer de médicaments.

13° - L'assurance nécessaire :

Cette assurance couvre les risques scolaires et trajet, ainsi que l'assistance en cas de sorties ou de voyages organisés par le Collège. A noter que les vols éventuels (effets des élèves) ne sont pas garantis.

L'assurance "Chef de famille" ne couvre par l'assurance responsabilité civile du Chef d'établissement. Il est donc inutile d'en faire parvenir l'attestation.

Tout accident survenu dans le cadre scolaire pourra faire l'objet d'une déclaration des parents auprès de l'assurance de l'établissement sur un imprimé à retirer à l'accueil du collège et à y déposer dans les cinq jours qui suivent le sinistre.

14° - Les aides financières aux familles :

Si plusieurs enfants sont scolarisés dans le groupe scolaire Nazareth-Haffreingue une diminution de la contribution familiale est automatiquement calculée de la façon suivante :

- 10 % pour le 2^{ème} enfant
- 50 % pour le 3^{ème} enfant
- 100 % pour le 4^{ème} enfant

Par ailleurs, des aides sont accordées aux familles si les revenus au regard de la situation de la famille ne dépassent pas un certain montant.

- Les réductions accordées par le groupe scolaire Nazareth-Haffreingue (Cf. conditions tarifaires)

- Les bourses de Collège

Imprimé à retirer au Collège vers le 15 septembre et à l'y remettre sous huitaine.

- Le fonds social cantine

Il permet d'apporter une aide aux familles qui ont de réelles difficultés pour le paiement de la demi-pension exclusivement.

Demande à présenter par écrit auprès du Directeur du Collège en octobre ou mars.

15° - Les transports scolaires :

Les familles peuvent bénéficier d'une réduction ou d'une allocation de transport sous certaines conditions :

- * Résider à une distance supérieure à 3 Km du Collège ;
- * Qu'il n'y ait pas d'autres collèges privés (hors de Boulogne) plus proches du domicile dispensant l'enseignement recherché. Dans le cas contraire, la gratuité ou l'allocation ne serait accordée que pour la distance comprise entre le domicile et le collège privé le plus proche.

Procédure de demande de carte :

* Pour les familles qui habitent l'une des 22 communes de la C.A.B desservies par les transports MARINEO (cf. feuille jointe « informations transport ») :

➤ remettre dûment complétée au secrétariat, pour le **10 juin 2016**, une demande de carte de bus (document joint)

* Pour les familles demeurant en dehors de ces 22 communes et dont le transport dépend du Conseil Général :

➤ faire une demande de carte en s'inscrivant sur le site « pasdecalais.fr » - cf. procédure jointe

Sont concernés par cette demande de carte :

- . les élèves entrant en 6[°],
- . les élèves nouvellement inscrits en 5[°], 4[°], 3[°],
- . les élèves déjà scolarisés au Collège HAFFREINGUE
 - ayant changé d'adresse, } formulaire à réclamer au secrétariat et à
 - les élèves doublant leur classe. } rendre pour le 10 juin 2016.

Pour les autres cas, la carte est renouvelée automatiquement.

. Une allocation individuelle de transports est allouée uniquement s'il n'existe pas de ligne d'autobus régulière et dans le cas d'utilisation d'automobiles personnelles ou d'autobus particuliers (formulaire à **demande** au secrétariat à partir du 26 mai et à renvoyer au collège pour le 10 juin 2016).

Ph. Lacheré
Directeur du Collège